

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1528 18 juin 2015

SOMMAIRE

AAA Property Finance S.A 73310	Dolphinus Laundry Holding 73307
Acqua Marcia Overseas S.A 73317	Draycott S.A 73307
Adjacent Benelux S.à r.l 73318	DWS Select 73307
Afcard S.A	Eismann 73301
AFTC Group S.à r.l 73320	Elenia Finance (SPPS) S.à r.l 73308
Big Event Production S.A 73331	Endurance HC Alpha S.à r.l 73301
Bréck S.C.I 73321	E.R.T. Environmental & Recycling Technolo-
BRP Bizzozero & Partners (Luxembourg) S.A.	gies S.à r.l
	Espace Immo S.A
Bryde Corporation S.A 73325	Eurogroupe S.A 73309
BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding	Fehu S.A
S.A	HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l 73300
Bumerang S.à r.l	HUMA Luxembourg S.A
Cambone Holdings S.à r.l 73301	Hydro Taillandier-Wester S.à r.l 73300
Candriam Alternative Return 73302	International Securitization Partners 73300
Candriam Equities L 73302	La Muserolle S.A
Candriam Quant	Lancer S.A
CapitalatWork Foyer Umbrella 73302	Lantiq Holdco S.à r.l 73309
Capital One Life Securities S.A 73300	Letta S.à r.l
Carlin S.A 73305	Limpiditi S.A
CASA International, LLC Holdings S.C.S 73306	Liquiditätsfluss No.1 S.A
Castrum Financial Services SA 73303	LVD Property S.A 73298
CBC Keto Pumps S.à r.l 73306	MaP Invest Group SCSp 73343
Centre Poids Lourds S.à r.l 73303	Photobuttik Ewert Sàrl 73298
Cerberus Nightingale 2 73304	Revevol S.à r.l
Cersanit Luxembourg S.à r.l 73304	Rock Investments S.A
Chesnut Holdings S.à.r.l 73304	Rose Engineering Consultants S.à r.l 73344
Compass Finance S.A	Saada Holding Lux 73299
Defilippi S.à r.l	Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SI-
DES Holding S.à r.l 73306	CAV (Luxembourg)
Deutsche Bank Luxembourg S.A 73307	Serviced Platform SICAV 73344
D+H Finance S.à r.l 73331	Solar Resources Holding S.à r.l



Letta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36B, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 171.200.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059144/9.

(150067460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Limpiditi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.808.

Le bilan au 31.12.2013 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059160/9.

(150068158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

LVD Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059173/9.

(150068126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Photobuttik Ewert Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8808 Arsdorf, 44, rue du Lac.

R.C.S. Luxembourg B 95.945.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059285/9.

(150067658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 234.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.475.

EXTRAIT

Il résulte de contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 22 décembre 2014, qu' Hadhes S.à r.l. a transféré les 54 parts sociales qu'elle détenait dans la Société aux personne suivantes:

- 10 parts sociales ont été transférées à M. Roland KAMARA.
- 10 parts sociales ont été transférées à M. Mayooran THAMBIRAJAH.
- 18 parts sociales ont été transférées à M. Raphaël COSTE.
- 2 parts sociales ont été transférées à M. Thibault MORTIER.
- 12 parts sociales ont été transférées à M. Sylvain TOURNOUD.
- 2 parts sociales ont été transférées à M. Ruthy SENG.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:



3. Lamartine Referens Capital, ayant son siège social au 4, avenue Lamartine, F-78170 La Celle	
Saint-Cloud, France, inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro 507709384	832
4. ARES S.R.L., ayant son siège social au 125A, Via Giosuè Carducci, Sesto San Giovanni,	
Milan, Italie, inscrite au registre des sociétés de Milan sous le numéro 2029451	94
5. Caoba Empresario S.à.r.l., ayant son siège social à 19, rue de Normandie, F-92600 Asnière-sur-Seine,	
France, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro 528950751	37
6. Alexandra Lauvaux en qualité de trustee de Eric Claus Irrevocable Gift Trust, ayant son siège social à	
NY 10013 New York, 15 Mercer Street, Etats-Unis.	54
7. Stephan Donze, né le 4 novembre 1977, à Montbeliard (25), France, demeurant au	
1913, Countrywood CT Walnut Creek CA, 94 598 Etats- Unis,	10
8. Roland Kamara, né le 26 décembre 1986, à Landerneau (29), France, demeurant au	
116, rue Truffaut, 75017 Paris, France.	61
9. Mayooran THAMBIRAJAH, né le 12 juin 1980 à Point Pedro (Sri Lanka), demeurant au	
16, allée d'Alsace, F-94554 Chevilly Larue, France.	10
10. Raphaël COSTE, né le 18 août 1985 à Boulogne-Billancourt (92), France, demeurant au	
30, rue des Petites Ecuries, F-75010 Paris, France.	18
11. Thibault MORTIER, né le 17 mars 1987 à Suresnes (92), France, demeurant au 20, rue Rivay,	
F-92300 Levallois Perret, France.	2
12. Sylvain TOURNOUD, né le 25 avril 1980 à Massy (91), France, demeurant au	
11, rue Antoine Petit, F-92260 Fontenay aux Roses, France.	12
13. Ruthy SENG, né le 21 septembre 1984 à Brou sur Chantereine (77), France, demeurant au	
110, avenue Gambetta, F-94700 Maisons Alfort, France.	2
Total	1172
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.	
Luxembourg, le 21 Avril 2015. Le Mandataire	
Référence de publication: 2015059325/2.	
(150067775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.	

Saada Holding Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059330/9.

(150067543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 123.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg) HSBC Bank plc, Luxembourg Branch Signatures

Référence de publication: 2015059331/12.

(150067734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.



Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.657.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Solar Resources Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015059349/12.

(150067806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015060582/10.

(150069775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

HUMA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 60.

R.C.S. Luxembourg B 98.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060592/9.

(150069572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Hydro Taillandier-Wester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.131.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015060593/10.

(150069534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

International Securitization Partners, Société Anonyme,

(anc. Capital One Life Securities S.A.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.853.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060598/11.

(150069309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.



Lancer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015060647/10.

(150069241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Liquiditätsfluss No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.749.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060652/10.

(150069737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Eismann, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, Z.A. Auf ZAEMER.

R.C.S. Luxembourg B 86.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la Société Anonyme de droit belge, EISMANN S.A., avec siège social à B-2440 GEEL, Markt 12/30 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060486/11.

(150069149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Endurance HC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060489/10.

(150069496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Cambone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CAMBONE HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015061086/12.

(150070401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



Candriam Alternative Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 177.846.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Fabrice CUCHET, 40, rue Washington, F-75408 Paris

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Emmanuel TERRAZ, 40, rue Washington, F-75408 Paris

CANDRIAM LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Alain PETERS, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour CANDRIAM ALTERNATIVE RETURN

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015061088/20.

(150069966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Candriam Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Tanguy de VILLENFAGNE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

CANDRIAM LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015061089/22.

(150069965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2015 a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Claude EYSCHEN, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

Monsieur Ivan NYSSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Jean François SCHOCK, 8 Avenue de Lothier, B- 1150 Bruxelles, et

Madame Virginie COURTEIL, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.



- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2015.

Pour CapitalatWork Foyer Umbrella

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015061068/23.

(150070676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Castrum Financial Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 183.539.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la Société au siège social le 03 février 2015:

- 1) L'Assemblée accepte la démission, à cette date, de Monsieur Christian VAN LIEMPT, de son poste d'Administrateur unique de la Société, avec effet au 1 er février 2015.
 - 2) L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société de 1 (un) à 3 (trois).
- 3) L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 1 ^{er} février 2015, aux postes d'Administrateurs de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2021:
- Rodney PEREIRA, né le 26 octobre 1969, à Paramaribo, Suriname, demeurant professionnellement au 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Ron HUISMA, né le 30 novembre 1963, à Oldekerk, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- RMP INVESTMENT MANAGEMENT BV, personne morale étrangère, établie et ayant son siège social au 7, Frederik Hendrik Plantsoen, 1052 XN Amsterdam, Pays-Bas.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Rodney PEREIRA, né le 26 octobre 1969, à Paramaribo, Suriname, demeurant professionnellement au 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société RMP INVESTMENT MANAGEMENT BV.

- 4) L'Actionnaire unique décide de nommer, avec effet au 1 ^{er} janvier 2015, au poste d'Administrateur-délégué de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2021:
- Rodney PEREIRA, né le 26 octobre 1969, à Paramaribo, Suriname, demeurant professionnellement au 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASTRUM FINANCIAL SERVICES S.A.

Référence de publication: 2015061069/29.

(150070061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Centre Poids Lourds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061070/10.

(150070446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 2 mars 2015

Conformément à l'article 1 ^{er} de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur et par décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 5 mars 2015, la Société a nommé SGG S.A., une société anonyme existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906, en tant que dépositaire pour les actions au porteur émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015061071/16.

(150070051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Cersanit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015061072/12.

(150070732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Chesnut Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.400.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 avril 2015

- 1. M. Nicolas Gasztonyi a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet immédiat.
- 2. Mme Kristine Vanaga-Mihailova, née à Riga (Lettonie), le 8 août 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Chesnut Holdings S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015061076/16.

(150070678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Compass Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061078/10.

(150070021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



Candriam Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Bart GOOSENS, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour CANDRIAM QUANT Société d'Investissement à Capital Variable RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2015061092/20.

(150070017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Carlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 60.832.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des Décisions de l'Actionnaire unique adoptées à Bertrange le 23 avril 2015

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de

- Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange;
- La société PROCEDIA S.àr.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange,
- La société CRITERIA S.àr.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange,
- a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.AR.L., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE (Grand-Duché de Luxembourg), a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 23 avril 2015

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société.

Il résulte également dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à ces fonctions dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 23 avril 2015.

Pour CARLIN S.A.

Référence de publication: 2015061094/28.

(150070488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



CBC Keto Pumps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.876,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.942.

Extrait de l'assemblée général annuelle des associés de la société tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2015

Il a été décidé de révoquer Ernst & Young, société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771, de son mandat en qualité de réviseur d'entreprises agrée de la Société avec effet rétroactif au 8 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061097/13.

(150070144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

CASA International, LLC Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 129.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061096/9.

(150069941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Defilippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.822.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEFILIPPI S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015061130/11.

(150070148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.275,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.062.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Anne Catherine GRAVE a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 2 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

DES HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015061132/14.

(150070419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Auszug aus dem Protokoll des Aufsichtsrates vom 27. März 2015

Der Aufsichtsrat bestätigt das Mandat von Frau Nathalie Bausch, geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, als Mitglied des Vorstands der Deutsche Bank Luxembourg S.A. bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2019 stattfindet und über das am 31. Dezember 2018 endende Geschäftsjahr entscheidet.

Luxemburg.

Référence de publication: 2015061137/12.

(150070725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Dolphinus Laundry Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 150.825.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING

En abrégé "DLH" Société anonyme

Référence de publication: 2015061138/16.

(150070523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Draycott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 mars 2015

Monsieur DONATI Régis, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur BELLANDI Luca sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur REGGIORI Robert est renommé Président du Conseil. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

DRAYCOTT S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015061140/17.

(150070564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

DWS Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 171.521.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.



DWS Investment S.A. Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061146/12.

(150070682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

E.R.T. Environmental & Recycling Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.499.

EXTRAIT

Suite à diverses cessions de parts sociales, le capital social représenté par 3.300 parts sociales sera dorénavant souscrit comme suit:

594 parts sociales 3. M. Jean-Georges BERGER, né le 11.10.1964 à B-Charleroi et demeurant au 16, 330 parts sociales 297 parts sociales Luxembourg, le 24.04.2015. Marc DEMOULLING

Associé-gérant

Référence de publication: 2015061148/18.

(150070200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Elenia Finance (SPPS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.745.300,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.775.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Yvanna Essomba, née à Paris, France, le 28 mai 1982, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle STIJGER

Gérant

Référence de publication: 2015061149/17.

(150070699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Espace Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.390.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2014 que:

- Monsieur Jerry Wagner, né le 08/05/1985 à Ettelbrück (Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Luc Tapella, démissionnaire.
- Le mandat du nouvel administrateur de catégorie B prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015061165/17.

(150069998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Eurogroupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.759.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROGROUPE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015061167/11.

(150070108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Fehu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.035.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 avril 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061181/14.

(150070601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

La Muserolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.822.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 novembre 2014, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour LA MUSEROLLE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015061297/15.

(150070351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.217.554,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société au 15 avril 2015:

- M. Felix Ming-Chang Lo, gérant de classe A,



- M. John Knoll, gérant de classe A,
- M. Dan Moloney, gérant de classe B,
- M. David Caldwell Dominik, gérant de classe A,
- M. Kenneth James Diekroeger, gérant de classe A,
- M. Papken Torossian, gérant de classe B,
- M. Jai Krishan Hakhu, gérant de classe B, et
- M. Daniel Augustin Artusi, gérant de classe B.

Il résulte des mêmes résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérantes avec effet au 15 avril 2015 et pour une période indéterminée:

- M. Abdul Guefor, demeurant professionnellement à Intel Corp (UK) Ltd., Pipers Way, Swindon SN3 1RJ, Royaume-Uni, en qualité de gérant de classe A de la Société, et
- M. Pieter Hendrik Zantingh, demeurant professionnellement à Lantiq Holdco S.à r.l., 12F, rue Guillaume J Kroll, 1882 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015061300/28.

(150069938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

AAA Property Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 196.343.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

AAA FINANCE N.V., existing under the laws of Belgium, with its registered office at B-2300 Turnhout (Belgium), 55 bus 24 Parklaan, registered with RPR Turnhout under number 0817.016.845, representing by its managing Director Mr. Josef ROBRECHTS, private employee, born on December 18 th, 1957 at Turnhout, residing at B-2300 Turnhout (Belgium), 86 Parklaan.

here represented by Mr. Gerbrand VAN ZEEBROECK, private employee, residing professionally at B-3200 Aarschot, 36 Steystraat,

by virtue of a proxy dated April 15th, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public liability limited (société anonyme) which she forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a public liability limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "AAA PROPERTY FINANCE S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Windhof (Koerich).

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.



Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (250,000.- EUR) represented by TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (2,500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.



Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.
- **Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order and/or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority.

These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

- **Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.
- **Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Friday day of the month of May at 11 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.



Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August $10^{\text{ th}}$, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2015.
 - 2) The first annual general meeting shall be held on 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declare to subscribe the two thousand five hundred (2,500) shares as follow:

All the shares have been paid up to the extent of twenty five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (62,500.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred five euro (1,705.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at four (4) including two (2) Managing Directors and the number of auditors at one (1).
 - 2.- The following are appointed as Managing Directors:
 - Mr. Jozef ROBRECHTS, prenamed;
- Mr. Guido ROELANDT, private employee, born on September 14 th, 1952 at Antwerp (Belgium), residing at B-3360 Bierbeek (Belgium), 9 Perrestraat;
 - 3.- The following are appointed as Directors:
- Mr. Dirk DE BAETS, private employee, born on June 4 th , 1963 at Gent, residing at B-9850 Hansbeke (Belgium), 9A Doornbosstraat;
- Mr. Gerbrand VAN ZEEBROECK, private employee, born on February 18 th , 1980 at Mechelen, residing at B-3200 Aarschot, 36 Steystraat;

Their mandates will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2020.

- 4.- The following is appointed as Chairman of the Board of Directors:
- Mr Jozef ROBRECHTS, prenamed;
- 5.- Has been appointed statutory auditor:

Deloitte Audit, private liability limited company, with its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.895 represented by Mr. Jérôme LE-COQ.

6.- The registered office of the company is established in L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AAA FINANCE N.V., existant sous les lois de Belgique, avec son siège social à B-2300 Turnhout (Belgique), 55 bus 24 Parklaan, enregistrée auprès du RPR Turnhout sous le numéro 0817.016.845, représentée par son administrateur délégué Monsieur Josef ROBRECHTS, employé privé, né le 18 décembre 1957 à Turnhout, demeurant à B-2300 Turnhout (Belgique), 86 Parklaan,.

ici représentée par Monsieur Gerbrand VAN ZEEBROECK, employé privé, résidant professionnellement à B-3200 Aarschot, 36 Steystraat,

en vertu d'une procuration datée du 15 avril, 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «AAA PROPERTY FINANCE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Windhof (Koerich).

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.



Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, les poursuites et diligences sont exercées par son président ou un administrateur délégué désigné à ces fins.
- **Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de



quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 15.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les deux mille cinq cents (2.500) actions comme suit:

Toutes les actions ont été libérées, à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (62.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinq euros (1.705,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est de quatre (4) dont deux (2) administrateurs-délégués et celui de commissaires aux comptes à un (1).
 - 2.- Sont nommés administrateurs-délégués:
 - Monsieur Jozef ROBRECHTS, prénommé;
- Monsieur Guido ROELANDT, employé privé, né le 14 septembre 1952 à Anvers (Belgique), demeurant à B-3360 Bierbeek (Belgique), 9 Perrestraat;
 - 3.- Sont nommés administrateurs:
- Monsieur Dirk DE BAETS, employé privé, né le 4 juin 1963 à Gent (Belgique), demeurant à B-9850 Hansbeke (Belgique) 9A Doornbosstraat;
- Monsieur Gerbrand VAN ZEEBROECK, employé privé, né le 18 février 1980 à Mechelen (Belgique), demeurant à B-3200 Aarschot (Belgique), 36 Steystraat;

Leur mandat prendra fin à la suite de l'assemblée générale des actionnaires en 2020.

- 4.- Est nommé Président du Conseil d'administration:
- Monsieur Jozef ROBRECHTS, prénommé;
- 5.- Est nommé commissaire aux comptes:

Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 représentée par Monsieur Jérôme LECOQ.

6.- Le siège social est fixé à L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. VAN ZEEBROECK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12105. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061680/388.

(150071607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Acqua Marcia Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 52.869.

Extrait d'une des résolutions prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2015 au siège social.

Résolution

(Renouvellement du mandat de l'administrateur unique)

L'Assemblée Générale donne acte du renouvellement du mandat de l'administrateur unique, Mr Alberto CAMERINI, demeurant à CDN - J5Y0H6 Repantigny, 1286A, Rue des Montérégiennes, avec effet immédiat.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2017.



Luxembourg, le 07/04/2015. ACQUA MARCIA OVERSEAS SA

Alberto Camerini

Référence de publication: 2015061683/16.

(150071196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Adjacent Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean. R.C.S. Luxembourg B 169.913.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015061686/10.

(150071270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Afcard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee. R.C.S. Luxembourg B 170.442.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'avril.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AFCARD S.A.» (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 170.442, constituée suivant acte reçu par Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, le 20 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2150 du 29 août 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, le 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 66 du 9 janvier 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Audrey SEBE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc AZILINON, dirigeant de sociétés, demeurant à F-92160 Antony, 29 rue Alfred de Musset.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que les actionnaires, présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 197.625,-) pour le porter de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 1.185.750,-) à un million trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.383.375,-);
- 2. Émission, après constatation de la renonciation à tout droit préférentiel de souscription, de cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq (197.625) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;
- 3. Acceptation de la souscription de ces cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq (197.625) actions nouvelles par le nouvel actionnaire, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 102.375,-) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire;



- 4. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions à adopter suite à cet ordre du jour;
 - 5. Divers.

L'assemblée générale a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 197.625.-) pour le porter de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 1.185.750.-) à un million trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.383.375.-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq (197.625) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

L'assemblée générale a également constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu:

Monsieur Gilbert ROUX, dirigeant de sociétés, né le 12 novembre 1955 à Masseret (France), demeurant à F-27200 Vernon, 92 rue de Bizy, France, ici représenté par Monsieur Luc AZILINON, prénommé, déclare souscrire pour cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq (197.625) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action, par apport en numéraire (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire les cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq (197.625) actions nouvelles comme décrit ci-dessus, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 102.375,-) et de les libérer intégralement en espèces.

Le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter la souscription de ces cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq (197.625) actions nouvelles par le nouvel actionnaire, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 102.375,-) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire.

Ouatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.383.375.-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze (1.383.375) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au comparant et aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SCHMITT, A. SEBE, L. AZILINON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6655. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061687/93.

(150071303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.



AFTC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass. R.C.S. Luxembourg B 141.735.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire-reçu par son ministère, en date du 16 mars 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 mars 2015, relation: 2LAC/2015/6020, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 mars 2015 sous la référence L150053256, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société à responsabilité limitée "AFTC Group S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141735,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Version anglaise:

"Subscription and payment

(...)

2. Then appeared Mr. Guy VROEMEN, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Omega Investments B.V., private limited liability company ("besloten vennootschap"), existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Weyerweg 2, NL-6281PB Mechelen, registered with the Chamber of Commerce ("Kamer van Koophandel") under number 14035073, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(...)"

Version française:

"Souscription et libération

(...)

2. Apparaît maintenant Monsieur Guy VROEMEN, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Omega Investments B.V., une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap"), constituée selon le droit Pays-Bas, ayant son siège social au Weyerweg 2, NL-6281PB Mechelen, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce ("Kamer van Koophander") sous le numéro 14035073, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(...)"

AU LIEU DE:

Version anglaise:

"Subscription and payment

(...)

2. Then appeared Mr. Guy VROEMEN, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Omega Investments B.V., private limited liability company ("besloten vennootschap"), existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 411 - A 4 e verd, NL-1077 XX Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce ("Kamer van Koophandel") under number 34334231, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(...)"

Version française:

"Souscription et libération

(...)

2. Apparaît maintenant Monsieur Guy VROEMEN, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Omega Investments B.V., une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap"), constituée selon le droit Pays-Bas, ayant son siège social à NL-1077 XX Amsterdam, 411 - A 4 e verd, Strawinskylaan, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce ("Kamer van Koophandel") sous le numéro 34334231, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(...)"

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 21 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8492. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): ...



Luxembourg, le 16 avril 2015. Carlo WERSANDT.

Notaire

Référence de publication: 2015061688/56.

(150071036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Bréck S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-6570 Osweiler, 2, Siessgaass.

R.C.S. Luxembourg E 300.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den sechsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

Sind erschienen:

- 1.- Herr Jean-Claude genannt Claude HUSS, Elektrikermeister, geschieden, geboren in Luxembourg, am 12. August 1959 (NIN 1956 0812 23291), wohnhaft in L-6570 Osweiler, 2, Siesgaass.
- 2.- Frau Claudine HUSS, Staatsbeamtin, Ehegattin von Herrn Tommy URBING, geboren in Luxembourg, am 15. Januar 1984 (NIN 1984 0115 16289), wohnhaft in L-6250 Scheidgen, 15, rue de la Forêt.

Welche Komparenten erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft zivilrechtlicher Natur BRÉCK S.C.I. sind, mit Sitz in L-6570 Osweiler, 2, Siessgaass, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer E 300 (NIN 2004 7000 808).

Dass die Gesellschaft zivilrechtlicher Natur BRÉCK S.C.I. gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. März 2004, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 551 vom 27. Mai 2004.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünf tausend Euro (EUR 5.000.-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je fünfzig Euro (EUR 50.-), den Gesellschaftern wie folgt zugeteilt:

1 Herr Claude HUSS, vorgenannt, neunundneunzig Anteile	99
2 Frau Claudine HUSS, vorgenannt, ein Anteil	1
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Komparenten beschliessen die Gründung einer neuen Gesellschaft zivilrechtlicher Natur luxemburgischen Rechts, durch Teilspaltung, ohne Auflösung, der Gesellschaft zivilrechtlicher Natur BRÉCK S.C.I., gemäß Artikel 6 des Gesetzes vom 19. Dezember 2008 (Code fiscal, Chapitre XII).

Die Gesellschaft zivilrechtlicher Natur BRÉCK S.C.I. wird nach dem Wortlaut des vorliegenden Entwurfs eine partielle Spaltung ihres Vermögens vornehmen, indem sie ohne Auflösung ihrerseits einen Teil ihres Vermögens in aktiver und passiver Weise an eine zu diesem Zweck neu zu gründende Gesellschaft zivilrechtlicher Natur überträgt.

Die neue Gesellschaft wird in Form einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur unter dem Namen HAGOCO S.C.I., mit Sitz in L-6570 Osweiler, 2, Siesgaass, gegründet ("die begünstigte Gesellschaft"). (NIN 2015 7000 188).

Das Gesellschaftskapital beträgt DREI HUNDERT ACHTZIG TAUSEND EURO (EUR 380.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je DREI TAUSEND ACHT HUNDERT EURO (EUR 3.800.-), vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage in Form eines Immobilienkomplexes, gelegen in Consdorf, 5-7, route d'Echternach, eingetragen im Kataster wie folgt:

GEMEINDE CONSDORF, SEKTION A VON CONSDORF-WEST

- Nummer 862/3273, Ort genannt: "route d'Echternach", Platz (bebaut), Mehrzweckgebäude (bâtiment à usage mixte), gross 55 Centiar;
 - Nummer 863/3275, selben Ort genannt, Platz (bebaut), Wohnhaus, gross 1 Ar 20 Centiar

Eigentumsnachweis

Die vorbezeichneten Immobilien gehören der Gesellschaft zivilrechtlicher Natur BRÉCK S.C.I. aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. November 2012, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 17. Dezember 2012, Band 1416, Nummer 14.

Die Immobilien sind mit einer Hypothekeneintragung zu Gunsten der Caisse Raiffeisen Junglinster belastet.

Feststellung

Es wird hiermit festgestellt, dass die Gesellschaft BRÉCK S.C.I. ohne Unterbrechung ihrer juristischen Persönlichkeit, mit ihrer bestehenden Satzung, Verwaltung und Gesellschaftssitz, sowie mit ihrem gesamten restlichen bestehenden Vermögen, welches nicht in die Gesellschaft HAGOCO eingebracht wurde, weiter besteht



Zuteilung der Anteile

Aufgrund der Teilspaltung erhalten die Gesellschafter als Vergütung der vorerwähnten Sacheinlage einen neuen Anteil der begünstigten Gesellschaft gegen einen Anteil der gespaltenen Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gründung einer neuen Gesellschaft zivilrechtlicher Natur unter dem Namen HA-GOCO S.C.I. durch Teilspaltung der Gesellschaft zivilrechtlicher Natur BRÉCK S.C.I., welche Satzung folgenden Wortlaut hat:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

- **Art. 1.** Zwischen den Komparenten und all jenen Personen, welche später Gesellschafter werden, besteht eine luxemburgische zivilrechtliche Immobiliengesellschaft (société civile immobilière) nach Massgabe der Artikel 1832 und 1872 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bedingungen.
- **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art, durch Ankauf, Verkauf, Tausch, Anmietung, Vermietung, Erschliessung oder auf alle andere mögliche Art und Weise.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können, mit Ausnahme jeglicher kommerzieller Tätigkeit.

II. Benennung, Gesellschaftssitz, Dauer

- Art. 3. Die Gesellschaft trägt den Namen HAGOCO S.C.I..
- Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Osweiler.
- Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Jeder Gesellschafter hat die Möglichkeit den Gesellschaftsvertrag zu jeder Zeit zu kündigen mittels Einschreiben an den Geschäftsführer sowie an die anderen Gesellschafter.

Die verbleibenden Gesellschafter können die Auflösung der Gesellschaft verhindern, indem sie vorzugsweise selbst die Anteile des austretenden Gesellschafters erwerben, oder sei es, wenn keiner der Gesellschafter gewillt ist die Anteile zu erwerben, im Einverständnis der Mehrheit der Gesellschafter welche zwei Drittel (2/3) des Gesellschaftskapitals darstellen, einen Dritten der gewillt ist die Anteile des austretenden Gesellschafters abzukaufen, als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen dem auszutretenden und den verbleibenden Gesellschafter über den Verkaufspreis der Anteile, wird nach den Absätzen 3,4 und 5 von nachstehendem Artikel 7 vorgegangen.

Wenn der Rückkauf durch die verbleibenden Gesellschafter sich nicht auf die Gesamtheit der Anteile des auszutretenden Gesellschafters bezieht oder wenn die Drittperson nicht angenommen wird, wird die Gesellschaft innerhalb eines Jahres nach Inverzugsetzung an den Geschäftsführer aufgelöst.

III. Gesellschaftskapital

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt DREI HUNDERT ACHTZIG TAUSEND EURO (EUR 380.000.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je DREI TAUSEND ACHT HUNDERT EURO (EUR 3.800.-).

Die ein hundert (100) Anteile sind den Gesellschaftern wie folgt zugeteilt:

1 Herr Claude HUSS, Elektrikermeister, wohnhaft in L-6570 Osweiler, 2, Siesgaass, neunundneunzig	
Anteile	99
2 Frau Claudine HUSS, Staatsbeamtin, wohnhaft in L-6250 Scheidgen, 15, rue de la Forêt, ein Anteil	1
Total: ein hundert Anteile	100

IV. Übereignung von Gesellschaftsanteilen

Art. 7. Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer notariellen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.



Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis auf gütlichem Wege oder durch einen von allen Parteien gemeinsam zu bestimmenden Sachverständigen festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

V. Tod eines Gesellschafters - Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

- Art. 8. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit denjenigen Erben des verstorbenen Gesellschafters, die ihren diesbezüglichen Willen innerhalb von sechs (6) Monaten ab dem Todestage per Einschreibebrief bekunden. In Ermangelung einer derartigen Willensbekundung besteht die Gesellschaft mit den alleinigen, noch lebenden Gesellschaftern fort, welche in diesem Falle verpflichtet sind, die Anteile des Verstorbenen zum gemäss Artikel sieben errechneten Preise zu erwerben.
- **Art. 9.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkannt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteilheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

VI. Geschäftsjahr, Bilanz, Verteilung des Gewinns

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einundreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 12.** Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

VII. Haftung der Gesellschafter

Art. 15. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Gesellschaftsanteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

VIII. Verwaltung

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es aufgrund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.



Art. 17. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 18. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihren Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

IX. Gesellschafterversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt. Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschaftern verlangt werden wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals besitzt (en).

Ein Gesellschafter kann sich nur durch einen anderen Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 20. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Einstimmigkeit der gesamten Gesellschaftsanteile.

X. Auflösung - Liquidation

- **Art. 21.** Die Gesellschaft kann vorzeitig durch einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.
- Art. 22. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter legen den Sitz der Gesellschaft wie folgt fest: L-6570 Osweiler, 2, Siessgaass.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Claude HUSS, vorgenannt, zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Erklärungen

Die vorerwähnte Sacheinlage findet statt unter folgenden Lasten und Bedingungen:

1.- Die Immobilien werden eingebracht, so und in dem Zustand in welchem sie sich zur Zeit vorfinden, ohne Garantie für etwaige sichtbare oder unsichtbare bauliche Mängel, Baufälligkeit oder Halbscheitlichkeit, mit allen aktiven und passiven, sichtbaren und unsichtbaren Dienstbarkeiten, ohne Gewähr für die Richtigkeit der Katasterbezeichnungen und der angegebenen Grösse, selbst wenn der Unterschied zwischen der angegebenen und der reellen Grösse mehr als ein Zwanzigstel betragen sollte.

Die Komparenten erklären, dass die vorbezeichneten Immobilien mit keiner Dienstbarkeit belastet sind, sowie dass sie selbst keine solche darauf geschaffen haben.

2.- Die neugegründete Gesellschaft zivilrechtlicher Natur HAGOCO S.C.I., zahlt vom heutigen Tage angerechnet alle Steuern und öffentlichen Abgaben denen die eingebrachten Immobilien von diesem Tage an unterworfen sind.

Stichtag der Teilspaltung

Aus buchhalterischer Sicht gelten die Operationen der gespaltenen Gesellschaft als durchgeführt für die begünstigte Gesellschaft ab dem 1. Januar 2015.

Vollmacht

Die Parteien, handelnd in gemeinsamen Interessen, bevollmächtigen eine/einen Angestellte/Angestellten der Amtsstube des unterzeichneten Notars, Zusatzurkunden, Richtigstellungsurkunden sowie Umänderungsurkunden zu dieser Urkunde zu unterschreiben, um sie so in Einklang zu bringen mit den Angaben des Hypothekenamtes, der Katasterverwaltung sowie des Zivilstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben, welcher den Zivilstand der Komparenten auf Grund von Zivilstandsregisterauszügen bescheinigt.

Signé: J.-C. HUSS, C. HUSS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 février 2015. Relation: GAC/2015/1181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 23. Februar 2015.

Référence de publication: 2015061753/217.

(150070591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

BRP Bizzozero & Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 196.051.

Extrait du procès-verbal de délibération du conseil d'administration tenu en date du 23 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 23 mars 2015 que:

«Première décision

Le Conseil d'administration décide de nommer Madame Yvonne LENOIR GEHL en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Quatrième décision

Le Conseil d'administration décide conformément à l'article 11 des statuts de la Société de nommer Monsieur Eric LACOSTE, né le 6 février 1966 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant 9, rue de l'Ecole des Mines, 57100 Thionville, France, en tant que (...) délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1 er avril 2015 et pour une durée indéterminée.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015061754/21.

(150071019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Bryde Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.306.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015061755/11.

(150071627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 37.491.416,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.267.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held



an extraordinary general meeting of the shareholder (the Meeting) of BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 184.267, incorporated on November 27, 2013, pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 863 of April 4, 2014 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 23, 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The name of the shareholder and the number of shares held by it are indicated in an attendance list signed by the proxy of the shareholder (as defined hereunder) and by the members of the Meeting; such attendance-list will remain attached to the original of this deed.
- II. It appears from the said attendance list that all the 15,991,416 (fifteen million nine hundred and ninety-one thousand four hundred and sixteen) shares representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the shareholder present or represented, the shareholder being present or represented at the Meeting.

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 21,500,000.- (twenty-one million five hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 15,991,416.- (fifteen million nine hundred and ninety-one thousand four hundred and sixteen United States Dollars) to USD 37,491,416.- (thirty-seven million four hundred and ninety-one thousand four hundred and sixteen United States Dollars) by the issuance of 21,500,000 (twenty-one million five hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
 - 3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company;
 - 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, the shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 21,500,000.- (twenty-one million five hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 15,991,416.- (fifteen million nine hundred and ninety-one thousand four hundred and sixteen United States Dollars) to USD 37,491,416.- (thirty-seven million four hundred and ninety-one thousand four hundred and sixteen United States Dollars) by the issuance of 21,500,000 (twenty-one million five hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the New Shares), the whole to be fully paid up through a contribution in cash (the Contribution).

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by BTG Pactual Real Estate Fund Ltd, having its registered office at 89 Nexus Way Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands (the shareholder) the shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the shareholder, hereby represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, who declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the sole shareholder through the Contribution.

The amount of USD 21,500,000.- (twenty-one million five hundred thousand United States Dollars) is now available to the company, which has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the second resolution above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as it reads as follows:



" **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-seven million four hundred and ninety-one thousand four hundred and sixteen United States Dollars (USD 37,491,416.-) divided into thirty-seven million four hundred and ninety-one thousand four hundred and sixteen (37,491,416) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) per share."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document after having been read to the members of the bureau, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.267, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 863 le 4 avril 2014 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 février 2015, suivant un acte du notaire soussigné, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Le nom de l'actionnaire et ainsi que du nombre d'actions en sa possession sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et par les membres du bureau; cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II. Il ressort de cette liste de présence que toutes les 15.991.416 (quinze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée en conséquence valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Actionnaire reconnaît expressément avoir été dûment informé.

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 21.500.000 USD (vingt et un millions cinq cent mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 15.991.416 USD (quinze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) à 37.491.416 USD (trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) par l'émission de 21.500.000 (vingt et un millions cinq cent mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en numéraire;



- 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et
- 4 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'actionnaire renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, l'actionnaire reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'actionnaire dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 21.500.000 USD (vingt et un millions cinq cent mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 15.991.416 USD (quinze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) à 37.491.416 USD (trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) par l'émission de 21.500.000 (vingt et un millions cinq cent mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les Nouvelles Actions), le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en numéraire (l'Apport).

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par BTG Pactual Real Estate Fund Ltd, ayant son siège social au 89 Nexus Way Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caïman (l'actionnaire) par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'actionnaire, ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu de la procuration ci-avant mentionnée, déclarant souscrire aux Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire par le biais de l'Apport.

Le montant de 21.500.000 USD (vingt et un millions cinq cent mille Dollars américains) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize dollars américains (37.491.416 USD) divisé en trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize (37.491.416) actions d'une valeur nominale de un dollar américain (1.- USD) par action."

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Et après lecture faite de ce document aux membres du bureau, les membres du bureau ont avec nous, notaire, le présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11088. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061756/176.

(150071311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Bumerang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9207 Diekirch, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 196.323.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1. Monsieur DA CUNHA CONWAY Kieran Alberto, étudiant, né le 19 décembre 1989 à Ettelbruck, demeurant à L-9220 Diekirch, 93, rue Clairefontaine.
- 2. Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Patrick, ouvrier loge, né le 9 avril 1988 à Luxembourg, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 51, Esplanade de la Moselle.
- 3. Monsieur SCHMITZ Laurent, étudiant, né le 30 août 1990 à Ettelbruck, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 60, An der Deckt

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

- Art. 1 er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «BUMERANG s.à r.l.».
- Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'organisation et la réalisation d'événements, fêtes et soirées DJ, l'installation d'équipements audio-visuels, le montage, le transport et la location de chapiteaux, de scènes, de podiums et de toute infrastructure et matériels nécessaires à l'organisation desdits événements.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600,-euros, représenté par cent (120) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (105,-) euros, chacune.
- **Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.



- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.
 - Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

- **Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.
- **Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:
 - a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
 - b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Da Cunha Conway Kieran Alberto, préqualifié	40 parts
- Monsieur De Jesus Dos Santos Patrick, préqualifié	40 parts
- Monsieur Schmitz Laurent, préqualifié	40 parts
Total:	120 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents (12.600.-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servent à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Da Cunha Conway Kieran Alberto, né le 19 décembre 1989 à Ettelbruck, demeurant à L-9220 Diekirch, 93, rue Clairefontaine, préqualifé.
- Sont nommés gérants administratifs, Monsieur De Jesus Dos Santos Patrick, préqualifié et Monsieur Schmitz Laurent, préqualifié.
- Dans les domaines techniques, la société sera valablement engagée par la cosignature du gérant technique et d'un gérant administratif. Dans les domaines administratifs, la société sera valablement engagée par les deux gérants administratifs.
 - L'adresse du siège de la société est fixée à L-9207 Diekirch, 8, rue des Artisans.



Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K.A. DA CUNHA CONWAY, P. DE JESUS DOS SANTOS, L. SCHMITZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 avril 2015. Relation: DAC/2015/6493. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061757/107.

(150070946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Big Event Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 115.213.

Par la présente, en date de ce 21 avril 2015, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de liquidateur de votre société en liquidation volontaire BIG EVENT PRODUCTION S.A. inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.213.

OELSNER FINANCIAL CORP

Max GALOWICH / Jean-Paul FRANK

Mandataire / Mandataire

Référence de publication: 2015061740/12.

(150070974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

D+H Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 196.320.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of April.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

D+H Ltd, a corporation governed by the laws of Ontario, having its registered office at 939 Eglinton Avenue East, Suite 201, Toronto, ON, CAN, M4G 4H7, registered with the trade and companies register of Ontario under number 1840733, (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is D+H Finance S.à r.l.. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely



ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations as well as the financing of any company belonging to the Company's same group of companies. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control and financing of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital of the Company amounts to twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) and is represented by:
- (i) Twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (Ordinary Shares), having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid up; and
- (ii) Zero (0) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, which are redeemable in accordance with these Articles (the MRPS, and together with the Ordinary Shares, the Shares).
- 5.2. The share capital (Ordinary Shares and MRPS) may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 5.3. The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts (including an account 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" as defined in the Luxembourg Standard Chart of Accounts defined in the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 (the Account 115)) which may be connected to one or several classes of shares.
- 5.4. The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the MRPS.
- 5.5. All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS can only be made in accordance with applicable Luxembourg law by means of sums available for distribution pursuant to Luxembourg law (distributable funds, inclusive of any reserve established with funds received by the Company) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose pursuant to a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. Provided that such redemption is allowed under Luxembourg law, the MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:
- (i) the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date), provided that such redemption does not prevent the Company from paying any and all of its obligations which rank senior to the MRPS when they fall due. If this condition is not met, the Final Mandatory Redemption Date will be extended until the Company is again in a position to pay any and all its obligations ranking senior to the MRPS when they fall due;
- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, any holder of MRPS is entitled to request the redemption of all or part of the MRPS with prior written notice of 8 calendar days to the Company,



provided that any and all amounts due and payable pursuant to any and all obligations of the Company whether secured or unsecured which rank prior to the MRPS are paid prior to such redemption; and

- (iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the nominal value of the redeemed MRPS, plus any outstanding share premium or amounts booked in Account 115 (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed, plus any accrued but unpaid cumulative preferred dividend attached to the redeemed MRPS.
- 5.6. Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.
- 5.7. All MRPS are issued in the form of convertible shares into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following conditions:
- (i) Notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, and the Company may at any time, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the MRPS; and
- (ii) Each MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the par value of one MRPS plus any unpaid cumulative preferred dividends attached to such MRPS, divided by the fair market value of one Ordinary Share on the date of conversion (which in any case shall not be less that the nominal value of this Ordinary Share). Any share premium or any other reserve (including Account 115) attached to the converted MRPS shall be converted into the corresponding share premium or reserve (including Account 115) attached to the Ordinary Shares so issued. No decimal of shares will be issued. The Board (as defined below) may (in case of decimals) round down the number of Ordinary Shares to be issued to the closest integer number.
- 5.8. In case of a distribution of contributions to share capital, the MRPS share capital must be fully reimbursed first before any such share capital distribution is made relating to the Ordinary Shares; and in case of a distribution of share premium reserves (or amounts booked in Account 115), the share premium (or amounts booked in account 115) attached to the MRPS must be fully reimbursed first before any such distribution is made relating to the Ordinary Shares.
- 5.9. The MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the Ordinary Shares for the matters set forth in article 17 below.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.
- 6.2. The ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the Shares' registers of the Company.
- 6.3. The Shares are freely transferable among shareholders.
- 6.4. Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.
- 6.5. A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
 - 6.6. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.
 - 6.7. A register of Shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.
 - 8.2. Powers of the Board
- (a) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (b) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.3. Procedure
- (a) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (b) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (c) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.



- (d) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (e) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (f) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (g) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.4. Representation

- (a) The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers and, in case the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.
- (b) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions. Powers and voting rights

- (a) Each Ordinary Share entitles the holder to one (1) vote.
- (b) The MRPS do not entitle their holder to vote unless the Company has more than one shareholder, in which case each MRPS shall entitle the holder to one (1) vote.
- (c) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.1(c), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (d) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

Art. 12. Notices, quorum, majority and voting procedures.

- 12.1. The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- 12.2. Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- 12.3. When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - 12.4. General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- 12.5. If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- 12.6. A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- 12.7. Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- 12.8. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- 12.9. Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- 12.10. Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.



Art. 13. Sole shareholder.

- 13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):
- 13.1.1 the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- 13.1.2 any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - 13.1.3 the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

- 14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 14.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager and sole shareholder to the Company.
 - 14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 14.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- 14.5. if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - 14.6. if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 14.7. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 15. Auditors.

- 15.1. When so required by law or if so decided by the shareholders, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- **Art. 16.** If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25) or if so decided by the shareholders, the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders. Profits
 - 16.1. Allocation of profits
- 16.1.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 16.1.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend in accordance with this article 16.
 - 16.1.3 No dividend right shall be conferred until one of the three following events occurs:
 - a) an annual or interim dividend is declared payable;
 - b) the MRPS are redeemed by the Company or redeemed by the MRPS holders; or
 - c) the Company is liquidated.
- 16.1.4 In addition, a dividend payment will not be approved if at the time of such deliberation the Company does not have sufficient liquid assets to cover its expenses and its due and payable obligations in light of such proposed dividend.
- 16.1.5 The MRPS shall carry a cumulative preferential dividend entitlement which shall accrue daily equal to the percentage rate agreed with the tax administration and based on a transfer pricing study computed prorata temporis on the nominal value of the MRPS and on the attached MRPS share premium or account 115 (if any).

The MRPS shall have no other rights to participate in the profits of the Company.

- 16.1.6 Any surplus left after the payment of the cumulative preferential dividend according to article 16.1.5 shall be distributed to the holder of Ordinary Shares (on a pro rata basis) or allocated to a reserve account or carried forward pursuant to a resolution of the shareholders.
 - 16.1.7 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) Interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;



- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company;
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company; and
 - (vi) such distribution is made in accordance with the articles 16.1.5 and 16.1.6.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - liquidation.

- 17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 17.2. After payment of all third party and shareholder debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the holder(s) of MRPS will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the reimbursement of the MRPS nominal value, plus any outstanding share premium (or amounts booked in the Account 115) attached to these MRPS and any accrued cumulative preferred dividend unpaid or not declared.
- 17.3. After the payments under article 17.2 above, any surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the ordinary share capital and related share premium held by each of them in the Company.

VIII. General provisions

Art. 18. General provisions.

- 18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe to twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each and to fully pay up such Ordinary Shares by a contribution in cash to be allocated to the Ordinary Shares share capital account of the Company.

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,550.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Karen Weaver, Chief Financial Officer, born on 10 December 1958 in Portsmouth USA, having her professional address at 939 Eglinton Avenue East, Suite 201, Toronto, ON, CAN, M4G 4H7, as class A manager;
- Patrick Damien Warde, Independent Director/Manager, born on 19 February 1950 in Galway, Ireland, 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager; and
- Livio Gambardella, Client Director, born on 2 December 1975 in Terlizzi, Italy, having his professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.



2. The registered office of the Company is located at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Junglinster, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour d'avril

Par devant le soussigné, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

D+H Ltd, une société gouvernée par le droit de l'Ontario, dont le siège social est établi au 939 Eglinton Avenue East, Suite 201, Toronto, ON, CAN, M4G 4H7, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Ontario sous le numéro 1840733 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, ayant sa demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est D+H Finance S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est d'acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations ainsi que le financement de toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) et est représenté par:
- (i) Vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- (ii) Zéro (0) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR et avec les Parts Ordinaires, les Parts).
- 5.2. Le capital social (Parts Ordinaires et PSPOR) peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. Les associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission (notamment un compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" tel que défini dans le Plan Comptable Normalisé défini dans le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 (le Compte 115)) attaché à une ou plusieurs classes de Parts.
- 5.4. Les propriétaires des Parts Ordinaires auront le droit exclusif de tous les droits attachés à la prime d'émission ou au Compte 115 (le cas échéant) attaché aux Parts Ordinaires. Les propriétaires des PSPOR auront le droit exclusif de tous les droits attachés à la prime d'émission et au Compte 115 (le cas échéant) attaché au PSPOR.
- 5.5. Toutes les PSPOR sont émises sous la forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR ne peut être fait que conformément à la loi luxembourgeoise applicable par voie de sommes disponibles pour la distribution selon la loi luxembourgeoise (fonds distribuables, y compris toute réserve établie avec les fonds reçus par la Société) ou les produits d'une nouvelle émission faite pour le rachat suivant une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés. A la condition qu'un tel rachat est autorisé selon la loi luxembourgeoise, les PSPOR seront rachetées suivant les termes et conditions suivants:
- (i) la Société peut racheter tous les PSPOR encore en circulation à l'expiration de la période de dix (10) ans depuis la date à laquelle les PSPOR sont émis (la Date de Rachat Obligatoire Finale), à condition que ce rachat n'empêche pas la Société de payer tout ou partie de ses obligations qui sont prioritaires aux PSPOR lorsqu'elles arrivent à échéance. Si cette condition n'est pas remplie, la Date de Rachat Obligatoire Finale sera prolongée jusqu'à ce que la Société soit à nouveau en mesure de payer toutes ces obligations qui sont prioritaires aux PSPOR lorsqu'elles arrivent à échéance;
- (ii) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, tout propriétaire de PSPOR est en droit de demander le rachat de tout ou partie des PSPOR avec un préavis écrit de 8 jours calendaires à la Société, à condition que toutes ou partie des sommes échus et exigible conformément à toutes les obligations de la Société avec ou sans garantie qui sont prioritaires aux PSPOR soient payés avant le rachat; et
- (iii) le prix de rachat des PSPOR devant être rachetées doit être égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées, plus toutes primes d'émission en circulation ou les montants comptabilisés dans le Compte 115 (le cas échéant) attachés aux PSPOR et qui est attribuable aux PSPOR ainsi rachetées, plus tout dividende préférentiel cumulatif couru mais impayé aux PSPOR rachetées.
- 5.6. Les PSPOR rachetées seront annulées immédiatement après le rachat et par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
- 5.7. Tous les PSPOR sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Ordinaires. Les PSPOR peuvent être converties en Parts Ordinaires aux conditions suivantes:
- (i) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, les propriétaires de PSPOR peuvent à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit de convertir en Parts Ordinaires tout ou partie des PSPOR; et
- (ii) Chaque PSPOR sera convertie en un nombre fixe de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale d'une PSPOR plus tout dividende préférentiel cumulatif impayé attaché à ce PSPOR, divisé par la valeur juste de marché d'une Part Ordinaire à la date de la conversion (qui dans tous les cas ne peut être inférieure à la valeur nominale de ladite Part Ordinaire). Toute prime d'émission ou tout autre réserve (notamment le Compte 115) attachées aux PSPOR converties seront converties en une prime d'émission ou en une réserve correspondante (notamment le Compte 115) attachées aux Parts Ordinaires ainsi émises. Aucune fraction de parts sociales ne sera émise. Le Conseil (tel que défini ci-dessous) peut (en cas de fraction) arrondir au nombre entier inférieur le nombre le plus proche des Parts Ordinaires à émettre.
- 5.8. Dans le cadre d'une distribution d'apports au capital social, les PSPOR devront être intégralement remboursées en premier avant toute distribution de capital social se rapportant aux Parts Ordinaires, et en cas d'une distribution de réserves



de prime d'émission (ou des montants comptabilisés au Compte 115), la prime d'émission (ou les montants comptabilisés au Compte 115) attachés aux PSPOR dervont être intégralement remboursées en premier avant toute distribution se rapportant aux Parts Ordinaires.

5.9. Les PSPOR se classent après les dettes contractées par la Société mais se classent avant les Parts Ordinaires pour les affaires énoncées à l'article 17 ci-dessous.

Art. 6. Parts.

- 6.1. Les Parts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part.
- 6.2. La propriété des Parts est démontrée par une inscription dans le registre des Parts de la Société.
- 6.3. Les Parts sont librement cessibles entre associés.
- 6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts sont librement cessibles aux tiers.
- 6.5. Une cession de Parts ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Pour tout autre point, il sera fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.
 - 6.7. Un registre des Parts est tenu au siège social et peuvent être consultés à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

- 8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B
 - 8.2. Pouvoirs du Conseil de gérance
- (a) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (b) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.3. Procédure
- (a) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (b) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (c) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (d) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (e) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (f) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (g) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(a) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants et, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.



- (b) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés. Pouvoirs et droits de vote

- (a) Chaque Part donne droit à son propriétaire à un (1) vote.
- (b) Les PSPOR ne confèrent pas de droit de vote à leur propriétaire à moins que la Société n'ait plus d'un associé, dans ce cas chaque PSPOR confère un (1) vote à son propriétaire.
- (c) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.1 (c), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (d) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

Art. 12. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 12.1. Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 12.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- 12.3. Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - 12.4. Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- 12.5. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- 12.6. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être associé), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- 12.7. Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 12.8. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- 12.9. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- 12.10. Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique.

- 13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):
- 13.1.1 l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- 13.1.2 toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - 13.1.3 les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 14.1 L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et de l'associé unique envers la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.
 - 14.4 Le bilan et les comptes de profits et pertes doivent être approuvés de la manière suivante:



- 14.5 Si le nombre des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social soit (a) lors de l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue) ou (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- 14.6 Si le nombre des associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises agréés.

- 15.1 Dans les cas prévus par la loi ou s'il en est décidé ainsi par les associés, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et fixent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 15.2 Si le nombre des associés de la Société excède vingt-cinq (25) ou s'il en est décidé ainsi par les associés, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf si la loi exige la nomination d'un ou de plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination lors de l'Assemblée Générale annuelle. Il peuvent être associés ou non.

Art. 16. Bénéfices.

- 16.1 Affectation des bénéfices
- 16.1.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 16.1.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, conformément au présent article 16.
 - 16.1.3 Aucun dividende ne sera octroyé jusqu'à ce que l'un des trois évènements suivants se produisent:
 - (a) un dividende annuel ou intérimaire est déclaré exigible;
 - (b) les PSPOR sont rachetées par la Société ou rachetées par les propriétaires de PSPOR; ou
 - (c) la Société est liquidée.
- 16.1.4 En outre, le paiement d'un dividende ne sera pas approuvé si au moment de la délibération la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour couvrir ses dépenses et ses obligations payables à la lumière de ce dividende proposé.
- 16.1.5 les PSPOR portent un dividende préférentiel cumulatif qui s'accumule quotidiennement correspondant au taux agréé avec l'administration fiscale Luxembourgeoise and basé sur une étude de "transfer pricing" calculé au prorata temporis sur la valeur nominale des PSPOR et de la prime d'émission PSPOR attachée ou du Compte 115 (le cas échéant).

The MRPS shall carry a cumulative preferential dividend entitlement which shall accrue daily equal to the percentage rate agreed with the tax administration and based on a transfer pricing study computed prorata temporis on the nominal value of the MRPS and on the attached MRPS share premium or account 115 (if any).

- Les PSPOR n'auront pas d'autres droits de participation aux bénéfices de la Société.
- 16.1.6 Tout excédent restant après le paiement du dividende cumulatif préférentiel selon l'article 16.1.5 sera reversé aux propriétaires des Parts Ordinaires (au prorata) ou alloué à un compte de réserve ou reporté suivant une résolution des associés.
 - 16.1.7 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (b) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (c) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (d) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés;
- (e) lorsque les dividendes intérimaires versés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le surplus à la Société; et
 - (f) cette distribution doit être faite conformément aux articles 16.1.5 et 16.1.6.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - liquidation.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



- 17.2 Après paiement des dettes et passifs des associés envers les tiers ou les dépôts de fonds à cet effet, le(s) propriétaire (s) de PSPOR aura(ont) droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal au remboursement de la valeur nominale des PSPOR, plus toute prime d'émission en circulation (ou les montants comptabilisés au Compte 115) attachée à ces PSPOR et de tout dividende préférentiel cumulatif couru mais non payé ou déclaré.
- 17.3 Après les paiements effectués sous l'article 17.2 ci-dessus, tout surplus sera payé aux propriétaires des Parts Ordinaires en proportion du pourcentage du capital social ordinaire et de la prime d'émission attachée détenue par chacun d'entre eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales.

- 18.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, par e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique.
- 18.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et les Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25,000) Parts Ordinaires, ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune et de libérer intégralement les Parts Ordinaires par un apport en numéraire affecté au compte de capital social des Parts Ordinaires de la Société.

Le montant de vingt-cinq mille dollars (USD 25,000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Karen Waever, en tant que gérant de catégorie A, directeur financier née le 10 décembre 1958 à Portsmouth USA, ayant son adresse professionnelle au 939 Eglinton Avenue East, Suite 201, Toronto, ON, CAN, M4G 4H7;
- Patrick Damien Warde, en tant que gérant de catégorie B, né le 19 février 1950 à Galway, Irelande, administrateur indépendant/gérant, ayant son adresse professionnelle au 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg; et
- Livio Gambardella, en tant que gérant de catégorie B, né le 2 décembre 1975, à Terlizzi, Italie, directeur clientèle, ayant son adresse professionnelle au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

En foi de quoi, le présent acte est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de la partie comparante.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 avril 2015. Relation GAC/2015/3274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015061823/640.

(150070785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

MaP Invest Group SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.305.

STATUTS

Extrait

- 1. Date de constitution. La société a été constituée en date du 22 avril 2015.
- **2. Forme juridique.** Société en commandite spéciale.
- 3. Dénomination sociale. La dénomination de la société est MaP Invest Group SCSp.
- 4. Siège social. Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.
- 5. Objet social.
- 1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.
- 2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.
- 3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.
- 4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.
- 5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.
 - 6. Durée. La société est établie pour une durée illimitée.
- **7. Associé commandité.** MAP INVEST GROUP Sp. z o.o., société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 183, ul. Lazurowa, lok. 87, 01-479 Varsovie et immatriculée au Registre des Sociétés KRS sous le numéro 0000551860.

8. Gérant.

- a. Gérant de classe A:
- M. Piotr SKWARA, né le 17/11/1984 à Krosno (Pologne) et demeurant au 49, Ul. Armii Krajowej, 38-430 Targowiska (Pologne)
 - b. Gérants de classe B:
- M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à l-1118 Luxembourg.
- M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à 1-1118 Luxembourg.
- **9. Pouvoir de signature des gérants.** La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

En tous les cas, la société sera valablement engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061326/45.

(150070057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



Serviced Platform SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.710.

Faisant suite à l'assemblée générale du 23 april 2015,

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Revel Justin WOOD

H20 Building

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange - Luxembourg

Laurent LELLOUCHE

5, Avenue Kléber

75116 Paris

France

Freddy BRAUSCH

35 avenue John F. Kennedy

L-1011 Luxembourg

Andreas KOERNLEIN

Friedrich-Ebert-Anlage 49

60308 Frankfurt-am-Main Germany

Patrick ZURSTRASSEN

19, Rue du Nord

L-2229 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015061480/33.

(150070107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Rock Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 36.203.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061468/10.

(150070402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Rose Engineering Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 176.033.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061469/9.

(150069963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck